

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC-2022/086 – Alarme anti-intrusion – Château de Pontécoulant**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu devis reçu,

**DÉCIDE :**

De procéder à la fourniture et pose d'un système d'alarme anti-intrusion au château de Pontécoulant par la Société AMP Quesnée sise 16 avenue de Bischwiller - Vire - 14500 Vire Normandie pour un montant de 16 000 € TTC.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Décide d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 6 octobre 2022

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE